



édition 2012

personnes âgées



L'aide logique

à domicile

Ville de Rouen

L'aide à domicile

L'Unité d'aide à domicile du centre communal d'action sociale de Rouen vous propose un service d'aide et d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, de façon continue 7 jours sur 7.

POUR EN BÉNÉFICIER VOUS DEVEZ :

- avoir plus de 60 ans
- ou être atteint(e) d'un handicap,
- et éprouver des difficultés à effectuer certains actes de la vie quotidienne à votre domicile.

LES SOLUTIONS QUE L'UNITÉ D'AIDE À DOMICILE VOUS PROPOSE

- aide à la toilette et à l'habillage,
- accompagnement dans vos déplacements au sein de votre logement, ou lors de vos sorties à l'extérieur,
- assistance dans l'ensemble des tâches quotidiennes (entretien du logement, courses, préparation des repas).
- garde de jour et de nuit.

LES MODALITÉS

Une évaluation de vos besoins est réalisée par l'Unité d'aide à domicile chez vous.

LE CONTRAT

Vous êtes l'employeur de votre aide à domicile et vous mandatez le CCAS qui assure la gestion du service.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

En fonction de votre degré d'autonomie et de vos ressources, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation compensatrice du handicap (PCH) ou certaines caisses de retraites.

LE TARIF

(dégressif selon le nombre d'heures mensuelles)

Le tarif est réévalué chaque année sur décision du Conseil d'Administration.

Du lundi au samedi : 14,94 € / heure (maximum)

Dimanches et Jours fériés : majoration de 25%

NB : Déduction d'impôt selon la législation en vigueur.
CESU accepté.

Maison des aînés • Unité aide à domicile

24 rue des Arsins 76000 Rouen • Tél.: 02 32 18 59 40 • Fax: 02 35 07 87 38
Courriel : aideadomicile@rouen.fr • www.rouen.fr